



Parcours de formation

Infirmier de santé au travail

Pour les IDE enregistrés à France Travail



C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

France Travail & C3S Formation & Entreprises

Former les infirmiers(ères) en santé au travail

C3S Formation a pour objectif d'accompagner les Infirmiers diplômés d'État (IDE) souhaitant se reconverter vers le métier d'infirmier-ère de santé au travail.

Dans ce cadre, C3S déploie un parcours de formation de 240 heures, conforme au décret du 27 décembre 2022, indispensable pour exercer cette fonction. Structuré autour de 6 compétences clés et proposé en distanciel, ce dispositif permet d'accompagner les IDE demandeurs d'emploi enregistrés à France Travail.

Ce parcours répond à un besoin essentiel du secteur, en accompagnant à la fois les infirmiers(ères) en reconversion et les entreprises en recherche de compétences.



Historique C3S



- Création en 2004 par Virginie et Romuald ABADIE : + 20 ans d'expertise et d'innovation en santé et sécurité au travail
- 2022 : Parcours certifiant enregistré à France Compétences «Prévenir l'altération de la santé des salariés» pour les infirmiers/ères en santé au travail N° fiche RS7054
- Aujourd'hui : C3S est un organisme certifié Qualiopi avec + 121 formations différentes dont des formations longues et certifiantes



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

LES + C3S



Sécuriser les parcours, faciliter les recrutements

Grâce à un **accompagnement personnalisé** à chaque étape, une conseillère pédagogique guide les infirmiers(ères) dans leur formation et accompagne les entreprises dans la **recherche de profils** en adéquation avec leurs enjeux terrain.

6 compétences pour répondre au décret du 27 décembre 2022



Un accompagnement personnalisé et la validation de chaque compétence (24h) !



Les formations du parcours

C1	La connaissance du monde du travail et de l'entreprise (7h)
	Santé au travail : Droits et réglementation (14h)
	Elearning «Management Organisationnel» (4h)
C2	Risques et pathologies professionnels en santé au travail (18h)
	Fiche d'entreprise (14h)
	Evaluation des risques physiques et étude de poste de travail exposé (14h)
	Elearning «Risques professionnels» (4h)
	Elearning «Le document unique» (4h)
C3	Rôles et missions de l'infirmière en santé au travail (21h)
	Préserver le capital santé (21h)
	Elearning «Equilibre nutritionnel et prévention santé» (4h)
	Elearning «Sommeil et vigilance» (4h)
C4	La visite d'information et de prévention (14h)
	Dossier médical en santé au travail (7h)
	La santé publique et l'épidémiologie en santé au travail (14h)
C5	La prévention de la désinsertion professionnelle (14h)
	Le vieillissement chez l'homme (14h)
	Aménagement des postes de travail des salariés en situation de handicap (7h)
C6	Protocole de délégation et responsabilité médicale (14h)
	Conduite de projet dans une équipe pluridisciplinaire (7h)
	Elearning «Validation des compétences»



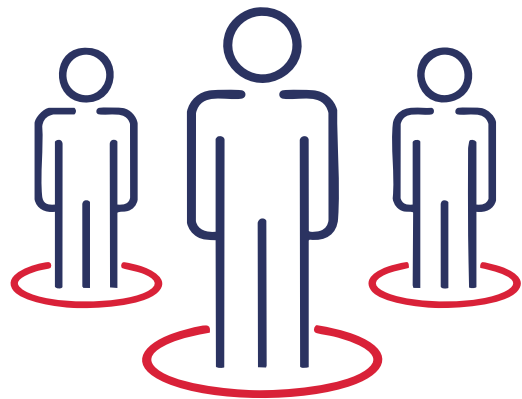
Les modalités

240 HEURES
en distanciel



Attestation des 6
compétences du décret
du 27 décembre 2022

L'offre de formation C3S vous permet de répondre à l'intégralité des exigences attendues dans le décret du 27 décembre 2022 concernant l'obligation de justifier d'un parcours de formation de 240 heures pour les infirmiers/ères en santé au travail.



Qui est concerné :

Infirmier diplômé d'État avec un numéro
ADELI demandeur d'emploi inscrit à France
Travail

FINANCEMENT

LA SOLUTION POEI

Dans le cadre de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI),
France Travail participe au financement des frais pédagogiques, dans une logique
de co-investissement avec l'entreprise.

Ce dispositif permet de sécuriser les recrutements en développant, en amont de
l'embauche, les compétences nécessaires à un poste identifié (CDI, CDD, alternance).
Pendant la formation, le bénéficiaire est rémunéré en tant que stagiaire de la formation
professionnelle.

Un levier concret pour faciliter l'accès à l'emploi et favoriser une intégration durable
des futurs collaborateurs.



C3S

Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

Construisons ensemble votre parcours

Une conseillère pédagogique à votre écoute

02 43 23 10 63
formation@c3s.fr

www.c3s.fr